



Commune
de Grez-Doiceau



3ème rapport du code d'éthique des mandataires communaux Années 2023-2024

Adopté par le Conseil communal ...



Table des matières

0. <u>Rétroactes</u>	3
1. <u>Périmètre et rapportage</u>	3
2. <u>Présence des mandataires dans les instances communales</u>	4
2.1. Conseil communal	
2.2. Collège communal	
2.3. Conseil de l'action sociale	
2.4. Conseil de police	
2.5. Régie communale autonome (RCA)	
2.6. Commission communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)	
3. <u>Gouvernance locale</u>	8
3.1. L'amélioration du fonctionnement du Conseil communal	
3.2. Les interpellations en 2023 et en 2024	
3.3. La sérénité des débats	
4. <u>Transparence</u>	10
4.1. Transparence sur l'apparementement	
4.2. Transparence sur le montant des jetons des élus et des représentants	
5. <u>Les mandats des élus dans les intercommunales et autres organismes</u>	11
5.1. Tableau des mandats classés par élus	
5.2. Tableau des mandats classés par organismes	
6. <u>Conclusion</u>	27
7. <u>Tableau des acronymes</u>	28



3ème rapport du Code d'éthique des mandataires communaux 2023-2024

0. RETROACTES

Le Conseil communal a adopté le 23 avril 2019 **un code éthique qui s'adresse à tous les mandataires communaux de Grez-Doiceau** : du Collège, du Conseil communal, du CPAS, du Conseil de Police ainsi que des représentants de la RCA et d'autres organismes publics locaux. Ces derniers s'engagent à respecter les règles éthiques spécifiques à l'exercice de leurs mandats. Ce code entend compléter les dispositions actuellement applicables aux mandataires communaux, entre autres en accord avec le Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal et, tout particulièrement, la législation en vigueur en matière de transparence de rémunération des élus, de bonne gouvernance, de motivation formelle des actes administratifs, de règlement de protection des données et de marchés publics.

Un «**1^{er} rapport du code d'éthique des mandataires communaux** » portant sur les années 2019-2020 a été adopté par le Conseil communal en date du 9 février 2021.

Le **2^{ème} rapport** portant sur les années 2021-2022 a été approuvé en date du 27 juin 2023.

Le « **3^{ème} rapport** du Code d'éthique des mandataires communaux » présenté ce jour porte sur les années 2023-2024 et clôture ainsi la législature 2018-2024.

Ces rapports ont été coconstruits par les membres d'un groupe de travail issus des rangs de la majorité et de l'opposition et piloté par l'échevin de la participation citoyenne.

Le « Code éthique des mandataires communaux de Grez-Doiceau » ainsi que les trois rapports des années 2019 à 2024 sont accessibles à tous les citoyens sur le site de la commune ainsi que sur la plateforme digitale <https://www.deliberations.be/grez-doiceau/conseil-communal>.

1. PERIMETRE ET RAPPORTAGE

Le présent code s'applique à tous les mandataires communaux de Grez-Doiceau. Il faut entendre par mandataires communaux :

- le bourgmestre, les échevin(e)s et les conseiller(ère)s communaux(ales) ;

- le(la) président(e) et les conseiller(ère)s du conseil de l'action sociale ;
- les conseiller(ère)s de police ;
- les membres de la RCA (Régie Communale Autonome) ;
- tout membre de l'assemblée générale, du conseil d'administration ou du comité de gestion, ou de conseil d'un organisme public local.

L'article 2 dudit code stipule qu'à l'initiative du Directeur général, un tableau recensant la présence des mandataires communaux dans les instances communales (collège, conseil communal, conseil de l'action sociale, conseil de police et RCA) sera publié une fois par an sur le site internet de la commune.

Le groupe de travail « Code d'éthique » s'est réuni à plusieurs reprises durant ces 6 dernières années. Plusieurs points ont été ajoutés à ce rapport : d'une part, des points de contenu comme l'ajout du montant des jetons de présence dans les instances, l'ajout des améliorations apportées au fonctionnement du Conseil et d'autre part, la lisibilité des données qu'il s'agisse des tableaux de présence ou qu'il s'agisse des données liées aux mandats dans les différentes intercommunales ou autres organismes.

Ce 3^{ème} rapport permet d'avoir une vue globale et transparente sur la participation des mandataires aux différentes instances auxquelles ils participent. Ces tableaux annuels peuvent servir de rappel ou même de signal d'alerte dans le cas éventuel d'une diminution de présences ou de l'engagement d'un mandataire. Il est également utile pour chaque citoyen de prendre connaissance des points qui ont été abordés pour améliorer la gouvernance locale (voir le point 3 du rapport).

Pour Grez-Doiceau, nous pouvons constater et nous réjouir de voir que les taux de participation des mandataires dans les différentes instances sont élevés, voire très élevés. Lorsqu'un mandataire est remplacé pendant la durée du mandat ou lorsqu'un(e) conseiller/conseillère est absent(e) pour raisons justifiées telles qu'accident, maladie grave, grossesse ou congé de maternité/paternité, un astérisque (*) est placé dans la colonne « taux de participation ». Cela indique que ces absences justifiées ont été immunisées dans le calcul de présences.

Enfin, il est à noter que ces deux dernières années ont été ponctuées de départs et d'arrivées au sein notamment du Conseil communal. Monsieur Laurent Francis (qui a quitté son poste d'échevin mais il est resté membre du Conseil Communal), Monsieur Pascal Tollet et Madame Laetitia de la Kethulle et Madame Christine Henrard ont quitté le Conseil communal pour laisser place à l'arrivée pour le groupe ECOLO de Monsieur François-Marie Gérard (remplacement de M.Francis), Madame Françoise Londos (pour le groupe AVEC VOUS et Madame Laetitia Vernimmen pour le groupe l'EQUIPE.

2. Présence des mandataires dans les instances communales

Les tableaux présentés ci-dessous ont été présentés et transmis par les responsables des différentes instances pour les années 2023 et 2024. Ils comprennent les noms des mandataires, le total du nombre des réunions par an ainsi que la participation des mandataires. Deux tableaux synthétiques 2023 et 2024 reprennent le taux de participation agrégé et les pourcentages.

2.1. Conseil communal

Le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises en 2023 et à 8 reprises en 2024. Il est également utile de rappeler que selon l'article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) que le Conseil communal doit se réunir au moins 10 fois par an.

RELEVÉ DES PRESENCES AU CONSEIL AU COURS DE L'ANNEE 2023			
		9	%
VANDELEENE	Paul	9	100%
FRANCIS	Laurent (Echevin)	7	89%
FRANCIS	Laurent (Conseiller)	1	
GOERGEN	Pascal	8	89%
DEWILDE	Dimitri	9	100%
ROMERA	Julie	9	100%
THEYS	Caroline	9	100%
GERARD	François-Marie	2	100%
MAGOS	Benoit	9	100%
CORDIER	Nicolas	9	100%
de COSTER-BAUCHAU	Sybille	7	78%
CLABOTS	Alain	9	100%
TOLLET	Pascal	2	22%
OLBRECHTS-van ZEEBROECK	Sarah	9	100%
van HOOBROUCK d'ASPRE	Caroline	5	56%
DESMET	Benoit	8	89%
de la KETHULLE de RYHOVE	Laetitia	4	80%
HENRARD	Christine	5	71%
DE GREEF	Amandine	9	100%
LAURENT	Anne	9	100%
MIKOLAJCZAK	Marie-Caroline	9	100%
PENSIS	Brigitte	7	78%
VAN HEEMSBERGEN	Emmanuelle	8	89%
FERRIERE	Emmanuel	8	89%
PIERSON	Nicolas	9	100%
HOTTART	Alain	9	100%

LONDOS	Françoise	4	100%
--------	-----------	---	------

RELEVÉ DES PRESENCES AU CONSEIL AU COURS DE L'ANNEE 2024			
		8	%
VANDELEENE	Paul	8	100%
GOERGEN	Pascal	8	100%
DEWILDE	Dimitri	8	100%
ROMERA	Julie	8	100%
THEYS	Caroline	7	88%
GERARD	François-Marie	8	100%
MAGOS	Benoît	7	88%
CORDIER	Nicolas	8	100%
de COSTER-BAUCHAU	Sybille	7	88%
CLABOTS	Alain	7	88%
TOLLET	Pascal	2	50%
OLBRECHTS-van ZEEBROECK	Sarah	6	75%
van HOOBROUCK d'ASPRE	Caroline	7	88%
DESMET	Benoît	8	100%
DE GREEF	Amandine	8	100%
LAURENT	Anne	7	88%
MIKOLAJCZAK	Marie-Caroline	7	88%
PENSIS	Brigitte	7	88%
VAN HEEMSBERGEN	Emmanuelle	7	88%
FERRIERE	Emmanuel	8	100%
PIERSON	Nicolas	8	100%
HOTTART	Alain	8	100%
LONDOS	Françoise	8	100%
FRANCIS	Laurent	7	88%
VERNIMMEN	Laetitia	2	50%

2.2. Collège communal

Le Collège communal, composé du Bourgmestre et des Echevins, s'est réuni à 61 reprises en 2023 et à 50 reprises en 2024. Le Collège se réunit tous les vendredis matin à la salle du Collège, sise au 1^{er} étage de la maison communale, place Ernest Dubois, 1. Des Collèges communaux se sont également réunis de manière urgente à d'autres moments de la semaine.

RELEVÉ DES PRESENCES AU COLLEGE AU COURS DE L'ANNEE 2023								
Date Collège	Paul Vandeleene	Laurent Francis	Pascal Goergen	Dimitri Dewilde	Julie Romera	Caroline Theys	F-M Gérard	Benoit Magos
TOTAL	55	40	58	54	45	50	9	45
61	90%	77%	95%	89%	74%	82%	100%	74%

RELEVÉ DES PRESENCES AU COLLEGE AU COURS DE L'ANNEE 2024

Date Collège	Paul Vandeleene	Pascal Goergen	Dimitri Dewilde	Julie Romera	Caroline Theys	F-M Gérard	Benoît Magos
TOTAL	44	49	37	37	38	50	40
50	88%	98%	74%	74%	76%	100%	80%

2.3. Conseil de l'action sociale

Les membres du Conseil de l'action sociale se sont réunis à 13 reprises en 2023 et à 11 reprises en 2024.

CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE Année 2023

	Total (13)	Pourcentage
MAGOS Benoit	12	92%
COISMAN Fanny	9	69%
DESMET Benoit	12	92%
de MARNEFFE Jean-François	7	54%
LONDOS Françoise	13	100%
VANDEMEULEBROUCKE Martine	12	92%
OLBRECHTS - van ZEEBROECK Sarah	12	92%
HOTTART Alain	13	100%
LEPOUTRE Marie-Dominique	10	77%

CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE Année 2024

	Total (/11) au 13/11/2024	Pourcentage au 13/11/2024
MAGOS Benoit	10	91%
COISMAN Fanny	8	73%
DESMET Benoit	11	100%
de MARNEFFE Jean-François	7	64%

LONDOS Françoise	11	100%
VANDEMEULEBROUCKE Martine	9	82%
OLBRECHTS-VAN ZEEBROECK Sarah	6	55%
HOTTART Alain	11	100%
LEPOUTRE Marie-Dominique	8	73%

2.4. Conseil de police de la Zone « Ardennes Brabançonnnes »

Le Conseil de police s'est réuni à 6 reprises en 2023 et à 6 reprises en 2024.

Conseillers de police	Pourcentage 2023	
VANDELEENE Paul	6	100%
CLABOTS Alain	4	66,66%
GOERGEN Pascal	6	100%
DEWILDE Dimitri	3	50%
VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle	6	100%
van HOOBROUCK d'Aspre Caroline	2	33,33%

Conseillers de police	Pourcentage 2024	
VANDELEENE Paul	5	83,33 %
CLABOTS Alain	6	100%
GOERGEN Pascal	6	100%
DEWILDE Dimitri	2	33,33%
VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle	5	83,33%
van HOOBROUCK d'Aspre Caroline	4	66,66%
MIKOLAJCZAK Marie-Caroline	5	83,33 %

2.6. Régie communale autonome (RCA)

La Régie Communale Autonome a réuni son Conseil d'administration à 4 reprises en 2023 et à 3 reprises en 2024.

Régie Communale Autonome (RCA)		
Réunions du Conseil d'administration Liste de présence ANNEE 2023		
PENSIS Brigitte	4	100%
CORDIER Nicolas	4	10%
DEWILDE Dimitri	4	100%
FERRIERE Emmanuel	4	100%
MIKOLAJCZAK Marie-Caroline	3	75%
ROMERA Julie	4	100%
van HOOBROUCK D'ASPRE Caroline	2	50%

Administrateurs non-membres du Conseil Communal

BORSUS Sébastien	3	75%
CARLIER Jean-Louis	4	100%
ROUGET Lionel	3	75%
RENOIRT Olivier	0	0%

Observateurs

GOERGEN Pascal	3	75%
TOLLET Pascal	0	0%

Régie Communale Autonome (RCA)		
Réunions du Conseil d'administration		
Liste de présence		
ANNEE 2024		
PENSIS Brigitte	2	66,66 %
CORDIER Nicolas	3	100 %
DEWILDE Dimitri	3	100%
FERRIERE Emmanuel	3	100%
MIKOLAJCZAK Marie-Caroline	2	66,66 %
ROMERA Julie	2	66,66%
van HOOBROUCK D'ASPRE Caroline	2	66,66%

Administrateurs non-membres
du Conseil Communal

BORSUS Sébastien	3	100 %
CARLIER Jean-Louis	3	100%
ROUGET Lionel	2	66,66 %
RENOIRT Olivier	0	0%

Observateurs

GOERGEN Pascal	3	100%
TOLLET Pascal	0	0%

2.7. Commission communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

Le Groupe de travail « Code éthique » a émis le souhait d'insérer la CCATM dans le rapport étant donné qu'il s'agit d'une commission communale qui joue un rôle consultatif important et dont les membres (élus et citoyens) jouissent d'un jeton de présence.

<u>CCATM 2023</u> <u>Membres effectifs</u>	<u>Nombre de présences aux</u> <u>réunions de CCATM</u>
M. Pierre BARBIER (Président)	6
M. Benoît WALCKIERS	6
M. Ronald VANDERBORGHT	2
Mme Annick BRISE	4
M. J-P VANHALSBERGHE	5
M. J-F. MISONNE*	/
M. F-X BRASSEUR	3
M. Grégory GROSJEAN	4
M. Frédéric GAUCHE	3
Mme Eveline VERBIST	0
Mme J. VAN DEN BOOGAERT	0
Mme Marcelle CLABOTS	3
Mme Barbara LEEMANS	0
<u>Membres suppléants</u>	<u>Nombre de présences aux</u> <u>réunions de CCATM</u>
M. Emmanuel FEYS	0
M. Paul CARTUYVELS	1
M. Michel BERGIERS	4
M. Jean CHARLIER	4
M. Antonio DELGADO-VAZQUEZ	0
M. Quentin VANDOORNE	1
M. Marc de BONHOME	0
M. Christian VAN HEE	2
M. Xavier WATTIEZ	4
Mme Yasmine BASSALAH	0

*Cette personne est décédée.

Mme M-P LEVEQUE	0
M. Patrick PHILIPPE	5

La CCATM s'est réunie à 06 reprises en 2023 et à 1 reprise en 2024.

<u>CCATM 2024</u> <u>Membres effectifs</u>	<u>Nombre de présences aux</u> <u>réunions de CCATM</u>
M. Pierre BARBIER (Président)	1
M. Benoît WALCKIERS	1
M. Ronald VANDERBORGHT	0
Mme Annick BRISE	1
M. J-P VANHALSBERGHE	1
M. J-F. MISONNE*	/
M. F-X BRASSEUR	1
M. Grégory GROSJEAN	1
M. Frédéric GAUCHE	0
Mme Eveline VERBIST	0
Mme J. VAN DEN BOOGAERT*	/
Mme Marcelle CLABOTS	1
Mme Barbara LEEMANS	0
<u>Membres suppléants</u>	<u>Nombre de présences aux</u> <u>réunions de CCATM</u>
M. Emmanuel FEYS	0
M. Paul CARTUYVELS	1
M. Michel BERGIERS	1
M. Jean CHARLIER	0
M. Antonio DELGADO-VAZQUEZ	0
M. Quentin VANDOORNE	1
M. Marc de BONHOME	0
M. Christian VAN HEE	0
M. Xavier WATTIEZ	1
Mme Yasmine BASSALAH	0
Mme M-P LEVEQUE*	/
M. Patrick PHILIPPE	1

*Cette personne est décédée.

3. GOUVERNANCE LOCALE

3.1. L'amélioration du fonctionnement du Conseil communal

Le groupe de travail « Code éthique » et ses membres continuent à travailler pour rendre le conseil communal plus attractif, plus agréable et plus court. Plusieurs pistes et réflexions ont vu le jour et certains points ont été mis en œuvre.

Outre la réalisation d'une présentation powerpoint à chaque conseil communal et une nouvelle installation de micros, l'Administration communale s'est dotée d'un nouveau programme pour les délibérations du Collège communal et du Conseil : IADELIB.

Cet outil offre la possibilité aux conseillers communaux d'avoir une vue globale des points qui seront présentés en séance ainsi que des annexes utiles à la bonne compréhension des dossiers.

Les séances du Conseil se tiennent, depuis le 16 avril 2024, à la Maison Rurale de Grez-centre.

3.2. Les interpellations citoyennes en 2023

Le droit d'interpellation est un droit du citoyen règlementé dans le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.

La commune a souhaité faire la promotion de cette possibilité via la presse, le Grez de l'info et le site internet (en page d'accueil) mais a également tout mis en œuvre pour en faciliter l'accès. Ainsi, un vade-mecum et une lettre-type ont été mis en ligne.

En 2023, il y a eu 4 interpellations citoyennes sur les thèmes suivants:

24 janvier : Lieu-dit le Libel

07 mars: PCA de Biez – Préventorium de la Butte de Biez

27 juin: Trafic dans la rue du Péry

10 octobre: Rejets d'eau usée dans le Train et ses affluents

En 2024, il n'y a pas eu d'interpellation citoyenne.

3.3. La sérénité des débats

Depuis plus d'une décennie, les débats n'ont pas toujours été sereins au sein du Conseil communal de Grez-Doiceau (joutes verbales, interruption de la prise de la parole, crispations diverses, ...) même si plus de 90% des décisions sont prises à l'unanimité. Le code éthique en son article 7 prône « *le respect entre les conseillers/conseillères via une écoute constructive, de la politesse et de la modération* ».

En 2023 et 2024 les débats se sont montrés constructifs. Il est cependant à souligner un incident en 2024 pendant un échange concernant Madame Sybille de Coster-Bauchau.

4. TRANSPARENCE

4.1. Transparence sur l'apparentement

La législation wallonne sur les déclarations d'apparentement a été modifiée par un décret adopté le 6 septembre 2017. Une évolution qui s'inscrit dans la vague de mesures visant à assurer une meilleure gouvernance locale.

Depuis 2018, les élus qui prêtent serment ont été invités à remplir une déclaration d'apparentement en faveur d'une liste reconnue au niveau wallon. Cette déclaration est individuelle : des conseillers d'un même groupe peuvent s'apparenter à des partis différents. La démarche est également facultative : un élu peut se déclarer non apparenté.

Le Conseil communal de Grez-Doiceau compte 23 conseillers communaux : 8 d'entre eux sont apparentés à un parti politique et 15 conseillers se sont déclarés non-apparentés. Vous trouverez deux tableaux : un tableau classé par conseiller communal et l'autre par formation politique, tous deux classés par ordre alphabétique.

Conseillers	Appartenance
CLABOTS Alain	Non apparenté
CORDIER Nicolas	CDH
de COSTER-BAUCHAU Sybille	MR
DE GREEF Amandine	MR
de la KETHULLE DE RYHOVE Laetitia	Non apparentée
DESMET Benoit	MR
DEWILDE Dimitri	Ecolo
FERRIERE Emmanuel	Non apparenté
FRANCIS Laurent	Ecolo
GOERGEN Pascal	DéFI
HENRARD Christine	Ecolo
HOTTART Alain	Non apparenté
LAURENT Anne	Non apparentée
MAGOS Benoit	Non-apparenté
MIKOLAJCZAK Marie-Caroline	MR
OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah	Non apparentée
PENSIS Brigitte	MR
PIERSON Nicolas	MR
ROMERA Julie	Non apparentée
THEYS Caroline	Non apparentée
TOLLET Pascal	Non apparenté
VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle	Non apparentée
van HOEBROUCK d'ASPRE Caroline	MR
VANDELEENE Paul	Non apparenté
LONDOS Françoise	Non-apparentée
GERARD François-Marie	Ecolo

Appartenance	Conseillers
CDH	CORDIER Nicolas
DéFI	GOERGEN Pascal
Ecolo	FRANCIS Laurent
Ecolo	DEWILDE Dimitri
Ecolo	HENRARD Christine
Ecolo	GERARD François-Marie de COSTER-BAUCHAU Sybille
MR	DE GREEF Amandine
MR	DESMET Benoit
MR	MIKOLAJCZAK Marie-Caroline
MR	PENSIS Brigitte
MR	PIERSON Nicolas
MR	van HOEBROUCK d'ASPRE Caroline
Non apparentée	de la KETHULLE DE RYHOVE Laetitia
Non apparenté	FERRIERE Emmanuel
Non apparenté	HOTTART Alain
Non apparentée	LAURENT Anne
Non-apparentée	LONDOS Françoise
Non-apparenté	MAGOS Benoit
Non apparentée	OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah
Non apparentée	ROMERA Julie
Non apparentée	THEYS Caroline
Non apparenté	TOLLET Pascal
Non apparentée	VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle
Non apparenté	VANDELEENE Paul

4.2. Transparence sur le montant des jetons des élus et des représentants

Lorsqu'ils assistent aux réunions, les élu(e)s perçoivent des jetons de présence. Les montants des jetons de présence sont fixés dans les règlements d'ordre intérieur des différentes instances. Ci-dessous et ce, en guise d'exemples, deux articles issus du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal relatifs aux jetons de présence :

- 1) Article 92** - Les membres du conseil communal – à l'exception du bourgmestre et des échevins, conformément à l'article L1123-15, paragraphe 3, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation - perçoivent un jeton de présence lorsqu'ils assistent aux réunions du conseil communal, aux réunions des commissions et des sections. Le président d'assemblée visé à l'article 24 du présent règlement d'ordre intérieur et désigné conformément à l'article L1122-34, paragraphe 3 et paragraphe 4, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation perçoit un double jeton de présence par séance du conseil communal qu'il préside. Il ne reçoit aucun autre avantage ou rétribution.

- 2) **Article 93** - Le montant du jeton de présence est fixé comme suit : 75 euros (montant rattaché à l'indice-pivot 138,01).

Ci-dessous, vous trouverez le tableau des montants des jetons de présence dans les différentes instances communales :

Instances communales (situation au 31 décembre 2023)	Montant brut non indexé
Conseil communal	75€
Conseil de l'action sociale	75€
Conseil de police	75 €
Conseil d'Administration de l' IPB	100 €
Régie communale autonomie (RCA) pour les non-membres du Collège	90 €

5. LES MANDATS DES ELUS DANS LES INTERCOMMUNALES ET AUTRES ORGANISMES

La commune de Grez-Doiceau est partie prenante et/ou membre de toute une série d'intercommunales et d'organisations publiques. En début de mandat, le Conseil communal a désigné ses représentants sur base d'une clé de répartition des forces politiques en présence au Conseil communal.

Il faut également préciser que le nombre de mandats dans les intercommunales dépend en grande partie du nombre d'élus communaux dans l'ensemble de la Province du Brabant wallon et du nombre d'élus de la commune apparentés à telle ou telle formation politique.

La participation des membres du Conseil dans les assemblées générales ne donne lieu à aucune rémunération. Au vu du grand nombre de non-apparentés à Grez-Doiceau, la commune ne dispose d'ailleurs que d'un seul siège d'administrateur dans un organisme. Il s'agit de Laurent Francis, Conseiller communal, représentant de la commune au Conseil d'administration de l'Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant wallon (IPBW).

Par souci de transparence, deux listes – classées par organismes et par élus – sont consultables sur le site de la commune. Afin d'en faciliter la lecture, ce rapport les présente sous forme de tableaux :

5.1. Tableau des mandats classés par élus

VANDELEENE Paul	- Bourgmestre - Conseiller communal - Membre du Conseil de Police - Membre de l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces (CECP) - Membre du Comité d'attribution du Clos des Crayeux - Membre de la Copaloc - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale IPFBW - Membre de l'Assemblée générale de l'intercommunale ORES - Membre de l'assemblée générale du Fonds des Pensions (Ethias Pension Fund)
GOERGEN Pascal	- Echevin - Conseiller communal - Conseiller de Police - Membre de la Copaloc - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale IMIO - Membre de l'Assemblée générale de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant Wallon - Commissaire aux comptes de la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau - Membre de l'Assemblée générale de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie - Membre du Conseil d'administration de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie
DEWILDE Dimitri	- Echevin - Conseiller communal - Conseiller de Police - Membre de la Commission Police et Sécurité - Membre de la Commission Travaux Publics - Membre suppléant du Conseil d'Orientation de la Maison de l'Urbanisme du Brabant Wallon - Membre effectif de l'assemblée générale de l'Asbl Contrat de rivière Dyle-Gette - Membre de l'assemblée générale de l'EFGD

	- Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale IMIO - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale InBW - Administrateur de la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau
ROMERA Julie	- Echevine - Conseillère communale - Membre effectif de la Commission communale de l'Accueil - Membre de la Commission Toponymie - Membre de l'assemblée générale de l'EFGD - Membre de l'assemblée générale de la Maison du Tourisme du Brabant wallon - Membre du Conseil d'administration de l'Asbl Office du Tourisme - Administratrice de la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau
THEYS Caroline	- Echevine - Conseillère communale - Membre de l'assemblée générale de l'Agence Locale pour l'Emploi - Membre du Conseil d'Administration de l'Asbl Le Coullemont - Membre du Conseil d'administration de l'Asbl Les Amis de l'orgue historique de Bossut - Membre de l'assemblée générale de l'Asbl TVCOM - Membre de l'assemblée générale du Centre Culturel du Brabant Wallon - Membre de la Commission Travaux Publics - Membre de la Copaloc - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale IMIO - Membre de l'Assemblée générale de la Maison du Conte et de la Littérature (MCL)
GERARD François-Marie	- Echevin - Conseiller communal - Membre suppléant de la Commission communale de l'Accueil - Membre de la Commission Toponymie - Membre de la Copaloc - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale ISBW

MAGOS Benoit	- Président du CPAS - Conseiller CPAS - Membre du Comité d'attribution du Clos des Crayeux
CORDIER Nicolas	- Président du Conseil - Conseiller communal - Membre de l'assemblée générale de l'EFGD - Membre de l'Assemblée générale de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant Wallon - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale InBW - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale IPFBW - Membre de l'Assemblée générale de l'intercommunale ORES - Administrateur de la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau
CLABOTS Alain	- Conseiller communal - Conseiller de Police - Membre de la Commission Police et Sécurité - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale InBW
de COSTER-BAUCHAU Sybille	- Conseillère communale - Membre de la Commission Travaux Publics
DE GREEF Amandine	- Conseillère communale - Membre de la Commission Police et Sécurité - Membre de la Commission Travaux Publics - Membre de la Copaloc - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale IMIO - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale InBW - Membre suppléante de la Commission Communale de l'Accueil
LONDOS Françoise	- Conseillère communale - Membre effectif du PCDR (quart communal)

FERRIERE Emmanuel	- Conseiller communal - Membre de la Commission Police et Sécurité - Membre de la Commission Toponymie - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale ISBW - Administrateur de la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau
LAURENT Anne	- Conseillère communale - Membre de la Commission Police et Sécurité - Membre de la Commission Travaux Publics
MIKOLAJCZAK Marie-Caroline	- Conseillère communale - Conseillère de Police - Membre de la Commission Toponymie - Membre de l'assemblée générale de l'EFGD - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale IMIO - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale ORES - Administrateur de la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau
PENSIS Brigitte	- Conseillère communale - Membre suppléant de la Commission communale de l'Accueil - Membre de la Commission Police et Sécurité - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale InBW - Membre du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme - Membre de l'Assemblée générale de l'intercommunale ORES - Administrateur de la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau
VERNIMMEN Laetitia	- Conseillère communale
VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle	- Conseillère communale - Conseillère de Police - Membre de l'assemblée générale de l'Agence Locale pour l'Emploi - Membre de la Commission Toponymie - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale ISBW - Membre suppléant du PCDR (quart communal)

van HOOBROUCK D'ASPRE Caroline	- Conseillère communale - Conseillère de Police - Membre de la Commission Travaux Publics - Membre de l'Assemblée générale de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant Wallon - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale IPFBW - Administratrice de la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau
OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah	- Conseillère communale - Conseillère CPAS - Membre du Comité d'attribution du Clos des Crayeux - Membre de la Commission Police et Sécurité - Membre de la Commission Toponymie - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale IPFBW - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale ISBW
DESMET Benoit	- Conseiller communal - Conseiller du CPAS - Administration au sein du Conseil d'Administration de l'asbl Ecole de Football de Grez-Doiceau
PIERSON Nicolas	- Conseiller communal - Membre de la Commission Toponymie - Membre de l'assemblée générale de l'intercommunale ISBW
HOTTART Alain	- Conseiller communal - Conseiller du CPAS - Membre de l'assemblée générale de l'Agence Locale pour l'Emploi - Commissaire aux comptes de la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau - Membre de la Copaloc - Membre de la Commission des Travaux Publics - Membre de l'assemblée générale de l'EFGD
FRANCIS Laurent	- Conseiller communal - Membre de l'assemblée générale de l'Agence immobilière Sociale

	- Délégué effectif du Conseil d’Orientation de la Maison de l’Urbanisme du Brabant Wallon - Membre de l’Assemblée générale de la S.A. Crédit social de la Province du Brabant wallon - Membre du Conseil d’Administration de l’Immobilière Publique du Centre et de l’Est du Brabant Wallon - Membre de l’assemblée générale de l’intercommunale IPFBW - Membre de l’Assemblée générale de l’intercommunale ORES - Membre de l’Assemblée générale de la SWDE
--	---

5.2. Tableau des mandats classés par organismes

Bourgmestre	VANDELEENE Paul
Echevins	GOERGEN Pascal
	DEWILDE Dimitri
	ROMERA Julie
	THEYS Caroline
	GERARD François-Marie
Président de CPAS	MAGOS Benoit
Président du Conseil	CORDIER Nicolas
Conseillers communaux	CLABOTS Alain
	CORDIER Nicolas
	de COSTER-BAUCHAU Sybille
	DE GREEF Amandine
	LONDOS Françoise
	DESMET Benoit
	DEWILDE Dimitri
	FERRIERE Emmanuel
	FRANCIS Laurent
	GOERGEN Pascal
	GERARD François-Marie
	LAURENT Anne
	MIKOLAJCZAK Marie-Caroline
	PENSIS Brigitte
	PIERSON Nicolas
	ROMERA Julie

	THEYS Caroline
	VERNIMMEN Laet
	VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle
	van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline
	OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah
	VANDELEENE Paul

Conseillers CPAS	COISMAN Fanny
	DE MARNEFFE Jean-François
	HOTTART Alain
	LEPOUTRE Marie-Dominique
	LONDOS Françoise
	MAGOS Benoit
	OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah
	VANDEMEULEBROUCKE Martine
	DESMET Benoit

Conseillers de Police	MIKOLAJCZAK Marie-Caroline
	CLABOTS Alain
	DEWILDE Dimitri
	GOERGEN Pascal
	VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle
	van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline
	VANDELEENE Paul

Agence immobilière sociale	FRANCIS Laurent
-----------------------------------	-----------------

Agence Locale pour l'Emploi	DE SCHAETZEN Christian
	DETRY Annick
	GOFFINET Pierre
	HOTTART Alain
	THEYS Caroline
	TILMANT Bénédicte
	VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle

Asbl Le Coullemont	THEYS Caroline
---------------------------	----------------

Asbl Les amis de l'orgue historique de Bossut	THEYS Caroline
--	----------------

Asbl TVCOM	THEYS Caroline
-------------------	----------------

CECP	VANDELEENE Paul
-------------	-----------------

Centre culturel du Brabant Wallon	SMOLDERS Vincent
--	------------------

	THEYS Caroline
--	----------------

Comité d'attribution du Clos des Crayeux	LONDOS Françoise
	MAGOS Benoit
	OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah
	HOTTART Alain
	VANDELEENE Paul
	VANDEMEULEBROUCKE Martine

Commission communale de l'Accueil effectif	PENSIS Brigitte
	GERARD François-Marie
	DE GREEF Amandine
	ROMERA Julie

Commission police et sécurité	CLABOTS Alain
	DE GREEF Amandine
	DEWILDE Dimitri
	FERRIERE Emmanuel
	LAURENT Anne
	PENSIS Brigitte
	OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah

Commission toponymie	PIERSON Nicolas
	FERRIERE Emmanuel
	GERARD François-Marie
	MIKOLAJCZAK Marie-Caroline
	ROMERA Julie
	VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle
	OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah

Commission travaux publics	DE GREEF Amandine
	DEWILDE Dimitri
	LAURENT Anne
	THEYS Caroline
	HOTTART Alain
	van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline
	de COSTER-BAUCHAU Sybille

Conseil d'orientation de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon	
Effectif	FRANCIS Laurent
Suppléant	DEWILDE Dimitri

Contrat de rivière Dyle Gette	DEWILDE Dimitri
COPALOC	DE GREEF Amandine
	GOERGEN Pascal
	GERARD François-Marie
	THEYS Caroline
	HOTTART Alain
	VANDELEENE Paul
Crédit social de la Province du Brabant wallon	FRANCIS Laurent
Ecole de Football Grez-Doiceau Assemblée générale	DESMET Benoit
	CORDIER Nicolas
	DEWILDE Dimitri
	MIKOLAJCZAK Marie-Caroline
	ROMERA Julie
	HOTTART Alain
IMIO	DE GREEF Amandine
	DEWILDE Dimitri
	GOERGEN Pascal
	MIKOLAJCZAK Marie-Caroline
	THEYS Caroline
Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant wallon	
Administrateur	FRANCIS Laurent
Assemblée générale	CORDIER Nicolas
	GOERGEN Pascal
	van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline
InBW	CLABOTS Alain
	CORDIER Nicolas
	DE GREEF Amandine
	DEWILDE Dimitri
	PENSIS Brigitte
IPFBW	CORDIER Nicolas
	FRANCIS Laurent
	van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline
	OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah
	VANDELEENE Paul

ISBW	PIERSON Nicolas
	FERRIERE Emmanuel
	GERARD François-Marie
	VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle
	OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah

Maison du Tourisme du Brabant wallon	ROMERA Julie
---	--------------

Office du tourisme	PENSIS Brigitte
	ROMERA Julie

ORES	CORDIER Nicolas
	FRANCIS Laurent
	MIKOLAJCZAK Marie-Caroline
	PENSIS Brigitte
	VANDELEENE Paul

PCDR quart communal	DE BRUYNE Céline
	DE HALLEUX Véronique
	LONDOS Françoise
	SMOLDERS Vincent
	VAN HEEMSBERGEN Emmanuelle
	WALCKIERS Benoît

Régie Communale Autonome - Administrateurs	
Experts (Extérieurs au Conseil communal)	BORSUS Sébastien
	CARLIER Jean-Louis
	RENOIRT Olivier
	ROUGET Lionel
Conseillers	CORDIER Nicolas
	FERRIERE Emmanuel
	DEWILDE Dimitri
	MIKOLAJCZAK Marie-Caroline
	PENSIS Brigitte
	ROMERA Julile
Commissaires	van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline
	GOERGEN Pascal
	HOTTART Alain

SWDE	FRANCIS Laurent
-------------	-----------------

Assemblée générale de l'UVCW	GOERGEN Pascal
-------------------------------------	----------------

Conseil d'Administration de l'UVCW	GOERGEN Pascal
Assemblée générale du Fonds des Pensions (Ethias Pension Fund)	VANDELEENE Paul
Assemblée générale de la Maison du Conte et de la Littérature (MCL)	THEYS Caroline

6. CONCLUSION

Ce troisième et dernier rapport marque la clôture de la législature 2018-2024.

Ce document dédié au code éthique remplit plusieurs fonctions essentielles. Il offre un suivi rigoureux des différents mandats exercés, met en lumière la participation de chaque élu(e) à la vie politique locale et garantit une communication transparente envers nos concitoyens. À travers cette démarche, il contribue à instaurer un climat de confiance et à renforcer le lien entre les représentants politiques et les citoyens.

Le code éthique, pierre angulaire de notre gouvernance locale, constitue un cadre indispensable pour promouvoir des pratiques exemplaires et maintenir une démocratie saine. Il guide l'action de chaque porteur(se) de mandat, rappelant l'importance de l'intégrité, de la responsabilité et du respect des engagements pris envers la communauté.

En cette fin de législature, nous tenons à réaffirmer que l'adhésion au code éthique de notre commune n'est pas seulement une formalité, mais une véritable responsabilité partagée. C'est un gage de crédibilité et de cohérence dans nos actions, qui consolide les fondations de notre démocratie locale et nourrit la confiance des citoyens envers leurs représentants.

Enfin, ce rapport n'est pas uniquement un bilan : il se veut également une base de réflexion pour l'avenir. En mettant en évidence les réussites et les axes d'amélioration, il contribue à l'évolution continue de nos pratiques politiques et à la construction d'une commune toujours plus juste, inclusive et transparente.

7. TABLEAU DES ACRONYMES

RCA	Régie Communale Autonome
CCATM	Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
CDLD	Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur
IPB	Immobilière du Centre et de l'Est du Brabant Wallon
PST	Plan Stratégique Transversal
CECP	Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces
ORES	Opérateur des Réseaux de Gaz et Electricité
SWDE	Société Wallonne des Eaux
COPALOC	Commission Paritaire Locale
InBW	Intercommunale du Brabant Wallon
IPFBW	Intercommunale Pure de Financement du Brabant Wallon
IPBW	Immobilière Publique du Brabant Wallon
ISBW	Intercommunale Sociale du Brabant Wallon
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
UVCW	Union des Villes et des Communes de Wallonie
MCL	Maison du Conte et de la Littérature